

# Le concours d'architecture, un outil démocratique

## L'invité

**Alain Oulevey**  
Président  
de la SIA Vaud



Les récentes polémiques rencontrées dans le cadre de la construction d'ouvrages médiatiques à Lausanne poussent à la critique et à la recherche de coupables. Parmi les cibles de choix, le concours d'architecture: élitiste, cher, antidémocratique... Mais de quoi parle-t-on? Qu'est-ce qu'un concours d'architecture SIA (Société des ingénieurs et architectes)? L'outil d'une caste ou au service de la collectivité?

Le concours d'architecture est utilisé en Suisse depuis plus de 150 ans afin d'obtenir et de comparer plusieurs solutions en vue de réaliser un nouveau projet. La plupart des bâtiments publics, écoles, gares ou musées en sont issus.

Le commanditaire du concours (le maître de l'ouvrage) définit ses exigences et un programme à implanter sur un site donné. Il choisit un jury, dont la tâche sera d'analyser les projets des concurrents et de retenir celui qui répond le mieux au programme. Le maître de l'ouvrage peut, à ce stade, intégrer la société civile et les acteurs concernés, au moyen de procédures consultatives ou participatives.

Une fois la problématique définie, le concours est lancé: les architectes qui le souhaitent, en général 20 à 100 bureaux, peuvent présenter un projet. Cette démarche se déroule sous le couvert de l'anonymat, afin que l'évaluation des projets soit impartiale. Les concurrents ayant présenté les meilleurs projets recevront un prix qui couvrira une partie de leurs frais. Un seul lauréat sera désigné et obtiendra le droit de réaliser son projet pour et

avec le maître de l'ouvrage.

De nombreux reproches formulés à l'égard des concours concernent le jury: trop élitiste, non représentatif des futurs utilisateurs... Pourtant les membres du jury sont choisis par le maître de l'ouvrage! La composition d'un jury obéit à certaines règles car l'évaluation de projets est complexe, ne se résumant pas au seul critère esthétique. Qualité et fonctionnalité des espaces, aspects énergétiques font partie des notions difficiles à appréhender sans compétences techniques ou explications de spécialistes. En outre, le concours est une démarche volontaire dans laquelle les concurrents investissent à risque chacun entre 300 et 800 h de travail,

---

**«Le concours permet d'obtenir autant de solutions possibles que de projets rendus»**

---

soit plusieurs dizaines de milliers de francs... En retour, n'est-il pas légitime que leurs projets soient jugés de manière équitable par un jury composé en majorité de professionnels qualifiés?

Il est encore reproché au jury de donner l'occasion aux professionnels d'imposer leurs choix aux futurs utilisateurs. Or, dans les faits, l'évaluation des projets se fait de manière collégiale, la grande majorité des jugements se faisant à l'unanimité des membres du jury.

Extraordinaire opportunité au service de la collectivité, le concours SIA permet, pour un investissement réduit, d'obtenir autant de solutions possibles que de projets rendus. Bien géré, il offre de manière démocratique et ouverte la meilleure réponse possible à un problème posé.